



# BVLETIN

DE  
L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE  
INTERNATIONALE



G. Chancelier : I. REVERCHON, Genève  
Rédacteur en chef

## ORGANE OFFICIEL

DEVOUE A LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PARAISSANT CHAQUE TRIMESTRE

en FRANÇAIS, en ALLEMAND

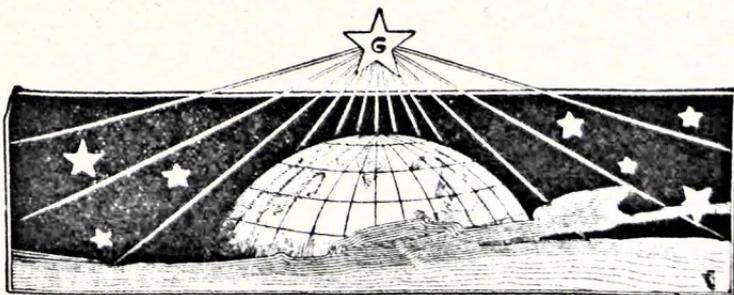
en ANGLAIS et en ESPAGNOL

Secrétariat de la rédaction et Administration :

**Max GOTTSCHALK**

Chancelier Administratif, 127A, Avenue de Woluwe, Bruxelles  
Ad. Télégr. : GOTAMI, BRUXELLES

Pour la rédaction s'adresser à Genève : Avenue de Florissant 10  
Adr. Télégr. : Amitente Genève



### PRIX DE L'ABONNEMENT

4 francs suisses, ou 15 francs belges par an

## SOMMAIRE

Maçonnerie universelle . . . . .	1
Comité consultatif de l'A. M. I. . . . .	6
Grand Orient des Pays-Bas . . . . .	10
Revue maçonnique . . . . .	12
Maçonnerie du Nord . . . . .	12
Allemagne . . . . .	18
Une rectification . . . . .	18
A propos d'un article sur l'A.M.I., paru dans la <i>Broederkette</i> . . . . .	19
La Franc Maçonnerie hellénique . . . . .	23
In Mémoriam : Willem Sonneveld . . . . .	24
Appel de la Gr. L. des Serbes, Croates et Slovènes . . . . .	26
Dons . . . . .	28

---

---

## BULLETIN DE L'A. M. I.

### PRIX DES INSERTIONS

#### Par insertion

##### En une langue dans les bulletins français-anglais-allemand-espagnol

1/8 de page	10 fr. suisses	ou	40 fr. belges
1/4 de page	20 fr.	»	80 fr. »
1/2 page	40 fr.	»	160 fr. »
1 page	80 fr.	»	320 fr. »

##### Dans les 4 langues des bulletins

1/8 de page	30 fr. suisses	ou	120 fr. belges
1/4 de page	60 fr.	»	240 fr. »
1/2 page	120 fr.	»	480 fr. »
1 page	240 fr.	»	960 fr. »

Pour 2 ou 3 insertions, réduction de 20 %

Pour 4 insertions, réduction de 25 %

## A. M. I.

## BULLETIN OFFICIEL

## MAÇONNERIE UNIVERSELLE

Par un frère Américain.

L' « Universalité de la Maçonnerie » a été prêchée depuis plus de deux siècles, mais il est de fait que les Grandes Loges, même dans notre propre pays, se sont tenues à l'écart les unes des autres, de sorte que la coopération et l'unité d'action — choses si désirables — sont restées pratiquement inconnues.

D'autres organisations, philosophiques, scientifiques, techniques et ouvrières, ont depuis longtemps compris la nécessité de l'effort et de l'affiliation internationale ; elles ont échangé des délégués fraternels et se sont rencontrées dans des congrès internationaux.

Nous avons, comme Maçons, un ennemi traditionnel, de caractère international, dont le siège est à Rome et dont les esprits dirigeants sont enrôlés dans la « Société de Jésus ». Les efforts de cet ennemi ont été couronnés de succès par la propagation de calomnies et de fausses informations dans divers pays touchant le caractère de la Maçonnerie.

La Grande Loge d'Angleterre a refusé de reconnaître le Grand Orient de France, en le qualifiant d'athéiste, depuis que ce dernier groupement, en 1877, sur la proposition d'un pasteur protestant, a retiré la Bible de l'autel ; et cela bien que la Grande Loge d'Angleterre n'ait pas eu, depuis son organisation en 1717 jusqu'en 1760, de Bible sur ses propres autels.

Le Grand Orient de France se base fermement sur les Constitutions d'Anderson de 1723 dont le fameux premier article est ainsi conçu :

« Un Maçon est tenu d'obéir, par sa conduite, à la Loi morale ; et s'il comprend bien l'Art, il ne sera jamais un athée stupide, ni un libertin irreligieux. Tandis que, dans les anciens temps, les Maçons devaient, dans chaque Etat, être de la religion du pays, on trouve maintenant préférable de les obliger seulement à être de cette religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord, et de leur laisser leurs opinions particulières. Cela consiste à être des hommes bons et sincères, des hommes d'honneur et de probité, quelles que soient les autres dénominations et convictions ; la Maçonnerie devient

ainsi le centie de l'union et le moyen de concilier une véritable amitié parmi des personnes qui, sans cela, seraient restées perpétuellement étrangères les unes des autres. »

Cela est extrait directement de la copie originale des anciennes Constitutions de 1723, se trouvant maintenant dans la Bibliothèque maçonnique de Iowa. Le Bulletin trimestriel de la Bibliothèque Maçonnique de Iowa, dans un récent article intitulé « La Sainte Bible ou le V. L. S. » dit ceci :

« Comme le disait une fois feu notre vénéré Juge Granger, ancien Grand Maître de Iowa : Faire de la Bible un « landmark », indispensable à l'intégrité de la Maçonnerie — et pour être un landmark, il ne doit pas être divisé dans son application — serait circonscrire la liberté de l'admission dans la Maçonnerie, et de l'influence, en violation de notre désir d'universalité de la Maçonnerie ».

Il s'en suit que, puisque le Grand Orient de France se place carrément sur les Constitutions d'Anderson, comme mentionné ci-dessus, les Maçons de France ne peuvent pas être « de stupides athéistes ».

Olivier Day Street, Président du Comité de correspondance étrangère de la Grande Loge d'Alabama pendant nombre d'années, qui connaît à merveille les Loges étrangères et dont les rapports sur leur compte sont parfaits, dit ce qui suit :

« Nous devons nous défaire de l'idée égoïste qu'en ayant des relations avec des Maçons ou des Groupements maçonniques non encore reconnus comme réguliers, nous nous amoindrissions. Nous ne serons pas blessés maçonniquement, socialement ni moralement, en nous rencontrant avec des hommes que nous pouvons ne jamais reconnaître comme Maçons, et en discutant avec eux de Maçonnerie. Si le rêve de Maçonnerie universelle doit jamais se réaliser, il faut faire un commencement. Il doit se trouver des frères et des Groupements maçonniques suffisamment claivoyants pour prendre les rênes, et suffisamment persévérants et courageux pour conduire le mouvement. Nous croyons que quelques années d'efforts dans le sens que nous avons indiqué, auraient comme résultat une entente bien meilleure entre les Groupements maçonniques du monde. »

C'est la lointaine Grande Loge du Paraguay qui exprime le noble sentiment que voici :

« La Franc-Maçonnerie universelle devrait avoir comme seul but d'unir les Maçons de ce globe terrestre en faisant disparaître les petites divergences qui ont jusqu'ici existé sur des questions de juridiction ou de rite. Tels sont les opinions qui prévalent dans notre Grande Loge sur ces points essentiels à l'harmonie et à l'union de tous les Maçons et qui nous uniraient en une véritable chaîne d'acier qui donnerait de réels bénéfices pour le rapprochement des peuples et pour la Paix universelle. »

Olivier Day Street dit qu'il faut commencer, si nous voulons avoir

une Maçonnerie universelle. Cela a été fait et, chose curieuse, c'est d'Amérique qu'est venue l'impulsion qui en a fait un mouvement réussi.

Il y a eu des Congrès maçonniques autrefois et il y eut, c'est certain, un Bureau International de Relations Maçonniques qui fonctionna pendant plus de 19 ans et qui s'efforça, sous la direction dévouée et persévérante de fr. Quartier-la-Tente, ancien Grand Maître de la Grande Loge Suisse « Alpina », d'éveiller de l'intérêt pour l'idéal de Maçonnerie universelle. Pendant la guerre, ce Bureau rendit de nobles et héroïques services en assistant des Maçons prisonniers en Allemagne.

La Grande Loge Suisse tenta la réunion de toutes les différentes formes de Maçonneries, aujourd'hui si divisées hélas. Elle disait dans une circulaire qu'elle avait décidé cependant, de ne pas essayer de forcer des amitiés difficiles, car, aussi bien d'un côté que de l'autre, il existait des griefs respectables.

En même temps, et sans hâte prématurée, il fut décidé de trouver un chemin vers une entente possible, afin de rendre la Maçonnerie en général plus compréhensive de l'heure présente et d'une harmonie plus active.

Cette réunion eut lieu à Genève les 4, 5 et 6 mars 1921, où les représentants de 12 Grandes Puissances Maçonniques régulières furent présents. L'heureuse et unanime décision fut prise là de convoquer au Siège de la Grande Loge Suisse « Alpina », en octobre 1921, un Congrès Maçonnique universel.

Tel fut l'événement principal. Le Congrès fut décidé pour la gloire de la Franc-Maçonnerie et il allait attacher son nom à l'œuvre de rénovation morale universelle et à l'organisation définitive d'une Association Maçonnique internationale, comme le dit le rapport suisse.

Le Grand Maître de la Grande Loge Suisse raconta ses efforts pour induire les Grandes Loges d'Allemagne et la Grande Loge d'Angleterre à participer, le Grand Maître de Hollande ayant visité les deux pays pour les encourager à assister à ce Congrès, mais en vain. Le Grand Maître d'Angleterre ne daigna même pas répondre à l'appel. Son secrétariat se contenta de publier une déclaration suivant laquelle la Grande Loge d'Angleterre déclarait qu'elle « refusait toutes relations avec des Maçons dont la Bible n'est plus l'emblème ». Toujours l'attitude méfiante à l'égard du Grand Orient de France, un état d'esprit irréconciliable que nous connaissons et que nous déplorons, parce qu'il met en cause la liberté de pensée et de conscience. Les Grandes Loges prussiennes et autres ont ouvertement dans leur journal « Die Bauhütte » en particulier, dénoncé le Congrès et son esprit. Elles ont conjuré les FF. allemands de faire de leurs Loges le siège du pur germanisme, contre l'idée illusoire d'une « Maçonnerie universelle ».

Ce Congrès maç. international se tint les 19, 20, 21, 22 et 23 octobre 1921 et, en réalité, il dut son existence à Townsend Scudder de New-York, grâce à son don de \$. 1.000 au G. M. de l'« Alpina », à employer comme celui-ci le jugerait bon. Ce dernier décida qu'il servi-

rait à la formation d'une Association maçonnique vraiment internationale par le moyen du Congrès. Le F. Quartier déclara ceci :

« Si, de tous temps, on s'était tenu à la solution qui fut reconnue en 1723 dans le premier article de la Constitution d'Anderson, aucune complication, aucune difficulté d'accord, aucune discussion n'aurait été possible.

Le premier article de la Constitution-mère, sur laquelle est bâtie toute la maçonnerie moderne, affirme qu'un Maçon doit pratiquer la moralité. Il affirme ensuite que la Maçonnerie n'impose pas de devoirs à ses membres, sinon celui d'être des hommes d'honneur et de probité. Il affirme que la Maçonnerie laisse à ses membres une liberté entière quant à leurs opinions personnelles. Le premier article affirme que s'unir dans cet esprit est le seul moyen d'établir des relations amicales entre personnes qui, en dehors de la Maçonnerie, auraient été constamment séparées les unes des autres.

Ce premier article de la Constitution n'impose pas la croyance en Dieu, ni n'exige la présence de la Bible sur l'autel. (La Bible ne fut placée sur l'autel des Loges anglaises qu'après 1760. L'orateur, F. Quartier-la-Tente, fut pendant nombre d'années pasteur protestant en Suisse).

Le Congrès de 1921 doit affirmer clairement — continua l'orateur, — son adhésion aux Constitutions d'Anderson de 1723, qui n'impliquent pour aucune Maçonnerie la modification des principes qu'elle professe, ni les usages et traditions qu'elle possède. Les groupements qui exigent de leurs membres une déclaration de croyance en Dieu et un serment sur la Bible restent absolument libres de maintenir ces exigences.

Le Congrès doit affirmer le respect absolu de l'autonomie des groupements maçonniques et le désir de voir mis en relief les points de contact afin de favoriser l'entente et la concorde.

Il y a lieu de déclarer que le travail en commun que les Maçons recherchent se rapporte seulement aux idées humanitaires, qui sont et devraient être, si on connaît et comprend la Maçonnerie dans son sens réel, la préoccupation prédominante de toutes les Maçonneries dignes de ce nom ».

L'orateur continua en disant que la question de la territorialité rend également les relations Maçonniques difficiles. C'est le droit que s'arrogue une Grande Loge de considérer comme irrégulière toute Maçonnerie qui, sur le même territoire, se constitue en dehors d'elle. Aucun règlement, aucun article de la Constitution d'Anderson ne fait allusion à ce principe. En Europe, il est admis qu'il peut exister dans le même pays plusieurs Grandes Loges Maçonniques. Il y en a deux en France, huit en Allemagne, deux en Italie, etc.

On verra de ce qui précède que les bases de cette nouvelle Association Maçonnique Internationale sont larges et profondes et permettent à toutes les Grandes Loges, en travaillant par l'entremise de cette Association, d'arriver graduellement à se connaître les unes les autres et à faire

disparaître ainsi lentement les sentiments soupçonneux et défiants. Cela ne signifie pas nécessairement que nous ayons à reconnaître toute Grande Loge membre de l'Association, mais cela permet d'obtenir des renseignements authentiques de nature officielle du Chancelier de l'Association dont la probité est universellement reconnue.

Il est à espérer que la Californie, qui est généralement reconnue comme l'une des Grandes Loges dirigeantes du pays, puisqu'elle se trouve parmi les premières 10 Grandes Loges de 100.000 membres et plus, deviendra membre de l'Association. La contribution pour des Grandes Loges ayant 100.000 membres et plus est de \$ 750, chiffre qui pourra toutefois être modifié au Congrès de Bruxelles en septembre 1924.

L'ancien Grand Maître Melvin M. Johnson, de Massachussets dans « The Builder » de juin de cette année (page 165), expose les maximes suivantes de jurisprudence maçonnique :

« Chaque Grande Loge reconnaît qu'il y a d'autres Grandes Loges qui, dans leurs diverses juridictions, ont une autonomie aussi complète qu'elle-même dans sa propre juridiction.

Aucun principe de la loi interjuridictionnelle n'est davantage reconnu universellement que la parfaite égalité de toutes les Grandes Loges souveraines. Il résulte de cette égalité qu'aucune ne peut légalement imposer une règle à une autre.

Chacune légifère pour elle-même, mais sa législation n'a de valeur que pour elle-même. La non-observation de cette règle de loi interjuridictionnelle a été à la source de la plupart des divergences entre Puissances maçonniques.

Chacune des Grandes Loges du monde devrait se rappeler qu'elle peut conduire ses affaires maçonniques à l'intérieur de sa propre souveraineté sans interférence, mais qu'elle doit accorder le même droit à ses autres égaux dans leur juridiction respective. »

Ces maximes représentant une loi maçonnique saine, (et personne ne peut le nier), alors la question logique se pose :

« Comment ces Groupements égaux et souverains peuvent-ils travailler ensemble et former cette Maçonnerie universelle que nos conceptions demandent, si ce n'est par l'entremise de l'Association Maçonnique Internationale, formée de groupements égaux et souverains dont l'égalité et l'autonomie sont reconnues par sa Déclaration de Principes ? »

---

---

# Comité consultatif de l'Association maçonnique internationale

---

SESSION DU 15 JUIN 1926.

---

Le Comité Consultatif de l'A. M. I. s'est réuni dans les locaux du Gr. Or. de Belgique, 8, rue du Persil à Bruxelles.

La séance est ouverte à 11 heures du matin, sous la présidence du Gr. M. Magnette.

Sont présents :

Gr. L. Suisse « Alpina » : le Fr. Brandenburg.

Gr. Or. de Belgique : les FF. Magnette, Engel, Vanderlinden.

Gr. L. Espagnole : le Fr. Guertsch.

Gr. L. de France : le Fr. Monier.

Assistent en outre à la séance : le Gr. Chancelier I. Reverchon et le Chancelier Administratif Max Gottschalk, ainsi que le représentant du Gr. O. de France le Fr. Court, et le délégué des Pays-Bas, le Fr. Van de Stadt.

Le Président remercie les FF. présents, convoqués d'urgence, pour les déplacements lointains qu'ils se sont imposés.

Il rappelle tout d'abord la perte éprouvée par le Comité Consultatif par l'A. M. I., par la Maçonnerie en général, en raison du passage de l'Or. Eter. des FF. Van Nieuwenburg et Sonneveld. Ces deux grands Maç. qui avaient été associés depuis ses débuts à l'existence de l'A. M. I. seront particulièrement regrettés parmi nous. Le Président expose alors les raisons de la présente convocation du Comité consultatif.

Les difficultés particulièrement grandes tant au point de vue moral que matériel, que rencontre en ce moment l'A. M. I. l'ont décidé à réunir le Comité Consultatif d'urgence.

Au point de vue moral, l'A. M. I. cherche à créer une union internationale de toutes les Puiss. Maç. régulières. Elle eut à regretter tout d'abord l'abstention de l'Allemagne et de l'Angleterre. Il déplora ensuite le départ des Américains dont la présence était si précieuse.

Depuis le départ de la Gr. L. de New-York, le Gr. Or. des Pays-Bas était parmi les membres de l'A. M. I. celui qui pouvait le mieux servir de point de contact tant avec la Maç. allemande qu'avec la Maç. anglo-saxonne. Pour des raisons multiples, il constitue le pont qui peut nous relier tant avec les Allemands qu'avec les Anglo-saxons.

Mais voici que le Gr. Or. des Pays-Bas a annoncé à son tour son

intention de se retirer de l'A. M. I. La raison qu'il donne est l'attitude de l'A. M. I. à l'égard de la F. Z. A. S. et de la Gr. L. de Roumanie, au dernier Couvent.

On se souvient qu'à ce convent il fut convenu de remettre *sine die* toute décision relative à l'admission de ces deux grandes Loges. Le Gr. Or. des Pays-Bas considérant que l'irrégularité de la première était définitivement établie s'était opposé à toute surséance. Le Gr. Or. des Pays-Bas doit prendre une décision définitive, quant à son retrait de l'A. M. I. dans son Convent du 20 Juin 1926.

Le Président a estimé qu'en raison de l'existence d'éléments nouveaux, il y avait lieu d'envisager si une décision nouvelle ne devait pas être prise dans les deux questions litigieuses, qui permettrait, peut-être, d'éviter la rupture avec le Gr. Or. des Pays-Bas.

Il est des plus souhaitables, en effet, de faire tous les sacrifices possibles pour que cette Gr. Puissance amie reste parmi nous. Au moment du Convent de 1925, des espoirs existaient de voir la Gr. L. F. Z. A. S. reconnue et régularisée par les autres LL. allemandes. Cet espoir paraît vain aujourd'hui. C'est pourquoi le Président a proposé aux membres du Comité Consultatif de revenir sur la décision du Convent de 1925 en acceptant définitivement la démission donnée en Octobre 1924 et représentée à nouveau au Comité Consultatif de Mars 1925 à Paris par la F. Z. A. S.

Le Président est heureux de voir que l'unanimité s'est faite au sein des membres du Comité Consultatif pour admettre sa manière de voir. Il rend particulièrement hommage aux sentiments exprimés par la Gr. L. et le Gr. Or. de France qui sacrifient leurs préférences personnelles à la réalisation du but commun que poursuit l'A. M. I.

Le Fr. Court commente à peu près en ces termes la décision prise par le Gr. Or. de France.

Bien qu'il ne siège pas actuellement au Comité Consultatif et qu'il n'y ait pas voix délibérative, le Grand Orient de France a tenu à répondre avec empressement à l'appel qui lui a été adressé pour venir affirmer, une fois de plus, ses sentiments de solidarité frater. à l'égard des Puissances Maçonniques adhérentes à l'A. M. I.

Il ne faudrait pas penser que le Gr. Or. de France n'a pas été vivement ému par les lettres qu'il a reçues du T. C. Fr. Magnette. Si, par fidélité à la parole donnée, il considère comme impossible de modifier son point de vue, en dépit des graves raisons invoquées, il ne voudrait pour rien au monde paraître se désintéresser de l'avenir et de la vitalité de l'A. M. I. à laquelle il reste profondément attaché et pour la prospérité de laquelle il forme les vœux les plus ardents.

Ce dévouement à la Fédération internationale, il en a donné des preuves manifestes en faisant à plusieurs reprises des concessions importantes qu'il semble superflu de rappeler. Aujourd'hui encore, ainsi que l'indique le Fr. Groussier dans sa pl., il évitera toute critique sur la résolution que le Comité Consultatif croira devoir prendre et il s'efforcera de gêner le moins possible son action.

Le Gr. Or. de France veut que l'A. M. I. vive et il est prêt à consentir, le cas échéant, de nouveaux sacrifices pour resserrer les liens qui unissent ses membres. Ne lui demandez pas, toutefois, de déchoir à ses propres yeux en reniant des engagements solennellement pris, en modifiant une attitude qu'en toute bonne foi, en toute sincérité il a jugé équitable et conforme aux intérêts de la Maçonnerie Universelle.

Obligé de persister dans ses réserves, en cette séance où il n'est d'ailleurs pas appelé à voter, le Gr. Or. de France désireux de maintenir tout d'abord *ce qui est*, ne prononce aucun *non possumus* formel. Il laisse à l'Assemblée le bénéfice éventuel des décisions qu'elle prendra, mais il insiste sur ce point qu'il n'y a chez lui, pour si ferme que soit son sentiment en l'espèce, aucune pensée d'opposition systématique. Il prêtera son concours dévoué, demain comme hier, à l'œuvre commune et sa solidarité avec les Obédiences adhérentes, toujours inspiré par même esprit d'affectueuse confiance, reste entière.

Il espère, que les intentions du Grand Orient seront comprises et par là même appréciées.

Le Fr. Monier rappelle que les deux Gr. Puissances françaises, d'après un accord intervenu entre elles et le Comité Consultatif, peuvent assister toutes deux aux séances de celui-ci mais qu'une seule d'elles peut prendre part au vote pendant trois ans alternativement.

C'est la Gr. L. de France qui a le périlleux honneur de représenter actuellement la France.

Son vote sera uniquement celui de la Gr. L. de France qui dans une séance de son Conseil Fédéral a admis à l'unanimité la manière de voir du Gr. M. Magnette.

Le Gr. M. Brandenberg rappelle que les pourparlers entre la Gr. L. de Bayreuth et le Gr. M. Penzig sont restés sans résultats jusqu'ici.

La Gr. L. Suisse « Alpina » qui a échangé des garants d'amitié avec 5 Gr. LL. allemandes se trouve dans une situation difficile tant que la question de la F. Z. A. S. ne sera pas réglée. Aussi se réjouit-elle de la solution proposée.

Le Fr. Monier propose qu'en ce qui concerne la Roumanie aucune demande ne soit prise en considération tant que la paix ne se sera pas établie entre les Groupements Maç. de ce pays. Le Fr. Félicien Court accepte cette proposition sous réserve des observations qu'il a précédemment formulées.

Le Fr. Gottschalk rappelle la situation au point de vue de la procédure à suivre en ce qui concerne la F. Z. A. S. Celle-ci a démissionné en 1924 et a confirmé sa démission en 1925. C'est l'A. M. I. qui avait différé l'acceptation de la démission. Pour répondre aux intentions de Gr. M. Magnette, il suffit d'enregistrer la démission.

Le Président met aux voix la décision suivante :

« Le Comité Consultatif accepte la démission de la F. Z. A. S. Cette démission sera soumise au prochain Convent ». Cette résolution est votée à l'unanimité.

Le Président met alors au vote la résolution suivante :

« Le Comité Consultatif ayant pris connaissance à nouveau de la situation de la Fr. Maç. en Roumanie décide, dans les circonstances actuelles, de ne prendre en considération aucune demande d'admission à l'A. M. I. »

Cette résolution est également votée à l'unanimité et sera comme la précédente soumise au prochain convent.

Le Fr. Gottschalk communique que le Gr. Or. des Pays-Bas accepte qu'un délégué du Comité Consultatif de l'A. M. I. vienne exposer le 20 juin courant aux membres du Convent, l'attitude de l'A. M. I. vis-à-vis de la F. Z. A. S. et de la Gr. L. de Roumanie.

Le Comité Consultatif décide d'entendre le Fr. délégué des Pays-Bas avant de prendre une décision à ce sujet. A ce moment, le Fr. Van de Stadt entre en séance.

Le Président lui souhaite une cordiale bienvenue. Il lui réitère les condoléances de l'A. M. I. à l'occasion du décès du Gr. M. et du Gr. Sec. du Gr. Or. des Pays-Bas.

Le Président met le délégué des Pays-Bas au courant des décisions qui viennent d'être prises. Le Comité Consultatif s'étant prononcé à l'unanimité, on peut admettre comme certaine la ratification par le prochain convent.

Le différend qui nous séparait du Gr. Or. des Pays-Bas étant ainsi aplani, il espère que ce Gr. Or. reprendra sa place au sein de l'A. M. I. et de son Comité Consultatif. Chacun a fait taire ses préférences personnelles dans l'intérêt commun. Il espère que le Gr. Or. des Pays-Bas appréciera le geste comme il convient.

Interpellé par le Gr. Chancelier sur la question de savoir si le Gr. Or. des Pays-Bas a d'autres griefs à l'égard de l'A. M. I., le Fr. Van de Stadt répond qu'il n'assiste à la réunion qu'en observateur mais qu'il pense que le fait d'avoir fait paraître dans une publication de l'A. M. I. l'assertion que le Gr. Or. des Pays-Bas songeait à créer une nouvelle Fédération avait provoqué du mécontentement, qu'en outre le Gr. Or. des Pays-Bas était désireux de voir régler la question de territorialité et de régularité.

Le Président répond au Fr. Van de Stadt que l'allégation incriminée n'était due qu'à un seul Fr., ainsi que l'indique le compte-rendu, et qu'elle n'a pas été admise par le Comité Consultatif de l'A. M. I.

Le Fr. Reverchon n'aura aucune peine à expliquer au Fr. Carpentier-Altung une impression personnelle ; il le fera directement.

En ce qui concerne la question de régularité et de territorialité, l'A. M. I. souhaite de pouvoir collaborer le plus prochainement possible avec les Pays-Bas à la solution définitive de ces questions.

Le Conseil Consultatif règle ensuite un certain nombre de questions d'ordre intérieur, relatives à ses relations avec diverses Gr. LL.

Il prend connaissance d'une communication émanant de la Gr. L. du Venezuela et informant l'A. M. I. de ce qu'elle considère comme irrégulière la Gr. L. Lumen et la Gr. L. que celle-ci s'est proposée de fonder.

Après une suspension de séance, le Comité Consultatif entend un rapport du Gr. Chancelier sur la Pologne, l'Égypte, le Massachusett et un rapport du Chancelier Administratif sur la situation financière. Il résulte de ce dernier qu'il existe au 15 juin 1926 un déficit de 5.532,89 frs belges et de 8.337 frs suisses. Ce déficit sera vraisemblablement au 31 décembre 1926 de 5.534,11 frs belges et de 11.017,60 frs suisses.

Ces chiffres tiennent compte d'un apurement des dettes des exercices précédents qui s'élevaient à plus de 22.000 frs belges et 2.000 frs suisses.

Le Comité Consultatif envisage les moyens de remédier à cette situation et décide de consacrer la prochaine réunion du Comité Consultatif à la question des ressources.

Dans un but d'économie et en raison du nombre peu élevé d'abonnements, le Comité Consultatif décide de suspendre la publication des bulletins anglais et allemand à partir du numéro 17.

En ce qui concerne le bulletin espagnol, il y aura lieu de faire un effort pour porter le nombre d'abonnements à un chiffre qui en permette la publication sans frais pour l'A. M. I.

La séance est levée à 17 heures 30.

Max G.

---

## GRAND ORIENT DES PAYS-BAS

---

La bonne nouvelle nous est parvenue. Le Gr. Orient Néerlandais ne rompt pas avec l'A. M. I. Nous avons raison d'espérer.

Il faut avouer que le Comité Consultatif réuni le 13 juin dernier, à Bruxelles, a donné à nos amis de la La Haye la preuve manifeste du plus complet bon vouloir. A lire le procès-verbal de cette réunion, les divergences de vues par lesquelles la délégation néerlandaise motivait son retrait s'effaçaient devant le désir unanime d'entente.

Le Fr. Gottschalk, député de l'A. M. I. à La Haye pour porter en langue hollandaise devant l'assemblée générale souveraine le message conciliant, a su trouver avec l'attitude plaisante les mots heureux qui déridèrent parfois les adversaires et rallièrent les partisans à l'idée de continuer une collaboration si nettement désirée par les Obédiences de l'Association.

Rien ne pouvait nous être plus agréable. Rien n'est plus propre à réjouir le G. M. Magnette, l'artisan de cette démarche propice.

Certes, la victoire n'est pas éclatante. C'est par 73 voix contre 66 qu'elle fut acquise. Mais enfin c'est la poursuite possible des efforts communs. La lettre par laquelle le Gr. Orient nous communique la décision officielle comporte le texte suivant :

« L'A. M. I. n'aura pas de doute en ce qui concerne notre zèle, là où nous devons travailler correctement et sérieusement pour réaliser le but pour lequel l'A. M. I. a été créée ». Au jour où le Comité Directeur aura la conviction que la dite Association ne peut pas réaliser les principes maç. et les relations fraternelles internationales dans le monde maç., — tels que le Gr. Orient des Pays les comprend — l'Assemblée des Délégués néerlandais donne mandat à ses autorités dirigeantes de cesser, sans autre consultation, de faire partie de cette Association. »

Ah ! si nous ne connaissions pas le sérieux de cette maç. hollandaise et son ardent désir d'œuvrer aux rapprochements les plus utiles et les plus honorables, nous pourrions commenter la situation et peut-être nous laisser aller à quelque protestation à peine refoulée contre l'intransigeance des termes de cette lettre. Mais il ne s'agit pas, dans l'esprit des Hollandais, de vouloir imposer en tout leurs conceptions. Nous le savons. Ce à quoi ils tiennent par dessus tout c'est que l'A. M. I. reste bien en son cadre premier. Tant que les Congrès circonscriront leurs débats aux cohésions souhaitables, aux mesures d'intérêt maç. général sans échappées sur des horizons interdits par leur confusion même, nos frères opéreront avec nous avec le zèle qui les caractérise.

Je ne crois pas que le Gr. Orient néerlandais puisse reprocher autre chose à l'A. M. I. que certaines amitiés aventureuses envers des Obédiences non encore reconnues régulièrement. L'A. M. I. sur ce point calmera ses ardeurs. Elle se réservera au travail interne, laissant à chacune des Obédiences, qui sont ses membres, le soin d'adopter chez elle selon ses droits souverains, la tactique convenant à sa défense ou à ses besoins.

Et puisque la Maç. des Pays-Bas semble offrir le pont présentement le meilleur — ça été écrit — où les Obédiences anglo-saxonnes septentrionales et germaniques pourraient s'approcher, chargeons-la de ce périlleux honneur dont nous lui souhaitons la réussite.

Là, elle sera dans sa voie. Là nous la suivrons. Là elle prendra la tête. Là nous l'aiderons sans réserve.

\*  
\*\*

Le nouveau Grand Maître du Gr. Orient néerlandais, élu le 20 juin dernier, est le F. G. A. Carpentier-Alting, jusqu'ici notre très affable collègue au Comité Consultatif où il siégeait en second auprès du regretté Gr. M. Sonneveld.

Le Fr. Carpentier-Alting rédigeait le journal officieux « Broederkette ». Cet organe passe au contrôle de son frère. Le nouveau Gr. M. fut initié à Padang aux Indes néerlandaises. Il y était alors substitué

du Procureur Général. Son talent, sa conscience le mirent en vedette. Toute une carrière distinguée dans la justice. Il devint même Président de la Cour suprême des Indes. Puis il fut nommé professeur de droit à Leyde. Le gouvernement l'envoya derechef aux Indes en raison de sa notoriété. Il s'y rendait en qualité de membre du « Conseil des Indes » une des plus hautes distinctions du royaume.

De là, comblé d'honneurs, il revint aux Pays-Bas où il reprit ses fonctions professorales. Il les occupe encore. Le fond du caractère du nouveau Gr. M. est une bonté extrême. Tous ceux qui l'approchent en conviennent. Erudit et bienveillant voilà la note dominante. Ajoutons qu'il est fils d'un maçon, écrivain célèbre. Et puis certifions que le Fr. Carpentier-Altling fut toujours l'artisan zélé d'une maçonnerie digne-ment internationale. Il s'est fait l'auteur d'une brochure sur la maç. destinée au public profane. La 5<sup>e</sup> édition vient de paraître. Nous ne tarderons pas à en voir la traduction française. En cet opuscule, nous trouverons le vrai point de vue des Pays-Bas.

\*  
\* \*

Le nouveau Gr. Secrétaire des Pays-Bas est lui aussi un sympathique à l'A. M. I. où il accompagna souvent le regretté Van Nieuwenburg.

La carrière de Alf. Faubel est toute militaire. Lieutenant-Colonel aux Indes, a joué en ces Iles lointaines le rôle maçonnique le plus remarquable. C'est vers 1922 qu'il revint à La Haye. Il y fonda la Loge « La Grande Néerlande » dont il fut le premier vénérable. Il l'est encore. Caractère gai, expansif, éloquent. Rien d'étonnant qu'avec un tempérament d'apôtre, le Vén. Faubel ait mis son talent à faire connaître aux profanes la maç. Ses conférences furent fort goûtées. Il a publié, lui aussi, une brochure très intéressante où il répond d'une façon spirituelle aux attaques contre notre ordre d'un redoutable philosophe, le professeur Bolland.

LE GR. CHANCELIER.

---

## REVUE MAÇONNIQUE

---

*L'Acacia* (n° 26 de février dernier) contient un article de F. Paul Duvignau sur les maçonneries du Nord. L'auteur renseigne fort bien ses lecteurs sur les Loges du Danemark, de la Suède et de la Norvège. C'est à propos de ce dernier pays, où la maç. connaît deux rites, qu'il me semble opportun d'ajouter les renseignements suivants, nécessaires aux Puissances de l'A.M.I. appelées un jour à donner leur avis sur la candidature éventuelle de l'« Etoile Polaire ».

Donnons d'abord l'exposé succinct du F. Paul Duvignau sur la situation :

En Norvège, nous ne trouvons aucun développement indépendant de la franc-maçonnerie jusqu'en 1814. Jusqu'à cette date, la Norvège suivit le Danemark, car elle vivait sous le même roi.

Après 1814, la Norvège fut réunie à la Suède et les Loges norvégiennes acceptèrent le rite suédois. Mais, les mêmes causes qu'en Danemark suscitèrent une opposition contre le rite suédois ; plusieurs FF. fondèrent une Loge indépendante du rite suédois, sous l'Obédience de la G. L. « Zur Sonne » (Au soleil), de Bayreuth, en 1882. Plusieurs Loges de la même Obédience furent créées dans les années suivantes..

En 1893, elles furent réunies et reconnues comme Grande Loge Provinciale, sous le nom de l' « Etoile Polaire » et toujours sous l'Obédience de la « Zur Sonne », de Bayreuth.

Les Loges norvégiennes du rite suédois se détachèrent en 1891 de la G. L. de Suède et formèrent alors une G. L. indépendante du pays de Norvège qui devint la 10<sup>e</sup> province, de la même façon que le Danemark forme la 8<sup>e</sup> et la Suède la 9<sup>e</sup> —, mais toujours au rite suédois.

Entre la Grande Loge Provinciale l' « Etoile Polaire » (rite humanitaire — Bayreuth) et la G. L. du pays de Norvège (rite suédois), il exista des relations amicales jusqu'en 1920.

Cette année-là « l'Etoile Polaire » fut reconnue comme G. L. indépendante de Bayreuth par décision même de la G. L. de Bayreuth. Depuis ce moment-là, la G. L. du pays de Norvège du rite suédois a interrompu toutes les relations avec la nouvelle G. L. du rite humanitaire.

\*  
\*\*

Voici maintenant l'opinion de l' « Etoile Polaire » telle que je l'ai relevée dans les conclusions d'un long rapport parvenu à l'A. M. I. il y a déjà quelques mois. Il va sans dire que l'A. M. I. n'est nullement engagée par ce rapport. Il reste unilatéral donc susceptible d'être discuté. Nous publions ces lignes à titre strictement documentaire.

### LA SITUATION DE L'ETOILE POLAIRE SOIT « POLARST JERNEN » EN NORVEGE.

Extrait d'un rapport envoyé à la Chancellerie.

Il n'a jamais été tenu d'assemblée maçonnique internationale dûment reconnue qui ait pu, avec effet obligatoire, diviser le monde en régions maçonniques.

C'est pourquoi *plusieurs Grandes Loges* déploient leur activité dans nombre de pays ; elles travaillent en partie selon des systèmes entièrement différents — comme cela est le cas de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de la France — et, au point de vue international, il n'a

pas été décidé que, au dedans des frontières d'un même pays, tel système primera les autres. Néanmoins la base : à savoir, la maçonnerie de Saint-Jean, est, dans ses grands traits, commune à tous.

Nous ne prétendons pas dire par là que la maçonnerie universelle : à savoir la maçonnerie de St-Jean, selon laquelle nous travaillons, soit moins exigeante, sur la question du G. A., ici qu'ailleurs. Bien au contraire. Notre constitution et nos principes sont là pour le prouver. Nous voulons cependant faire montre de tolérance. Chaque F. est libre d'établir ses rapports avec le *Très Haut* comme il l'entend ; nous n'exerçons aucune contrainte

Mais nous pensons à la lutte que, pendant des années, soutinrent la Gr. Loge nationale du Suède, d'une part, et la Gr. Loge « Zur Sonne » et les Grandes Loges fondées par elles en Norvège, d'autre part. Le combat finit, comme nous l'avons relevé, par une réconciliation complète et une reconnaissance réciproque à la suite du rescrit que donna, en 1806, le roi Oscar II, et qui fit œuvre de raccommodement et de paix. *Les négociations sur cette affaire furent menées non pas entre la Grande Loge allemande « Zur Sonne » et la Grande Loge nationale de Norvège, mais entre celle-ci et la Grande Loge provinciale de Norvège la « Polarstjernen ».*

Il en résulte que la Grande Loge provinciale de Norvège dut, preuves en mains, être reconnue en Norvège comme une autorité, qui se rangeait aux côtés de la Grande Loge nationale.

C'est celle-ci qui adressa elle-même une requête au roi pour qu'il daignât reconnaître la Grande Loge provinciale de Norvège, ainsi que les loges placées sous ses ordres, et autoriser des relations fraternelles, de façon que les FF. appartenant à l'une et l'autre autorité de Norvège, puissent se rendre visite dans leurs Loges. La réponse du roi à cette requête se trouve reproduite dans la lettre de la Grande Loge nationale du 6 novembre 1806 ( voir les pages 18 à 20 ).

Ainsi est-il établi que la Grande Loge nationale a provoqué directement la reconnaissance de la « Polarstjernen » en Norvège comme autorité se rangeant à ses propres côtés. Nous sommes forcés de constater le fait.

Les archives de notre Loge renferment toute une série d'invitations à des jubilés et à des inaugurations délivrés dans les Loges de la Grande Loge nationale, et nos livres de présence administrent la preuve que nombre de grades supérieurs et une masse de FF. appartenant à la Grande Loge nationale, aussi bien qu'aux Loges en relevant, ont rendu visite à nos Loges. Les bonnes relations fraternelles se sont toujours traduites en paroles et en actes.

Mais le temps n'est pas immuable et nous devons toujours suivre les lois de l'évolution. La maçonnerie n'échappe pas à cette règle.

De là est née l'idée, pour la Grande Loge provinciale « Polarstjernen », de dénouer les liens l'unissant à la Grande Loge allemande « Zur Sonne ». Sa demande aux fins de sortie de l'association fut accueillie

et le brevet de constitution, en tant que Grande Loge autonome de Norvège, accordé le 8 mai 1920. La Grande Loge prit son siège à Troudhjem et eut pour premier Grand-maître le F. Fr. Bohne aîné, rentier.

Avant que la chose s'accomplisse, le F. Bohne avait, entretemps, conféré sur le sujet avec le F. Faerden, maître en charge, dirigeant de la Grande Loge nationale de Norvège, et lui avait quelque temps après rendu visite à son bureau au siège de Christiania, où il fut reçu de la façon la plus cordiale et la plus fraternelle. Au cours des conférences répétées qu'il eut sur la situation nouvelle prise par l'ancienne Grande Loge provinciale, le F. Bohne exprima à différentes fois la pensée que la Grande nouvelle désirait, avant tout, entretenir les relations les plus intimes, comme les plus amicales, avec la Grande Loge nationale de Norvège. Ce vœu réjouit au plus haut point le F. Faerden, lequel proposa, dans l'une des dernières entrevues entre les FF. de poursuivre la conversation en automne, quand le F. Bohne viendrait à Christiania, pour rendre encore plus étroits les rapports entre les deux Grandes Loges. Il va de soi que le F. Bohne accepta l'offre avec joie.

Quelque temps après fut envoyée au Très sage vicaire de Salomon la lettre du 28 mai 1920 précédemment relatée, dans laquelle on l'avisait de la fondation de la Grande Loge et de son inauguration officielle à Trondhjem le 10 juillet 1920.

La réponse du Très S. V. de S. parle d'elle-même et établit sans ambiguïté la justesse de notre assertion en matière des négociations précédemment menées, l'exactitude de notre exposé et le fait que les pourparlers ont conduit à l'entente et à une entière compréhension fraternelle. Tout un chacun doit être bien persuadé que personne n'aurait occupé un point de vue aussi net à l'égard de ces questions ni décidé en notre faveur, si des explications précises, une lumière complète et une compréhension parfaite, n'avaient été données ou obtenues au cours des conversations entre le F. Faerden et le F. Bohne. C'est pourquoi la lettre adjointe doit être, sous le rapport maçonnique, considérée comme un *document officiel*, absolu. Tout est clair jusqu'à présent, tout respire la paix et l'harmonie ; aussi attendait-on avec la joie la plus franche le jour de l'inauguration.

C'est alors que survint la chose la plus surprenante, presque la plus inexplicable.

Pour célébrer l'inauguration de la Grande Loge « Polarstjernen », le Grand-Maître de la Grande Loge et de la Loge de l'Association « Zur Sonne », à Bayreuth, était arrivé à Christiania. Au cours d'une excursion en automobile qu'il avait, avec sa fille et quelques frères maçons, entrepris dans les environs de la ville, il fut la victime d'un grave accident ; la voiture qu'il occupait était entrée en collision avec un tramway. Elle fut mise en pièces et le Grand-Maître conduit dans un état grave, au poste de secours le plus voisin, d'abord, à la clinique d'Ullevaal, ensuite, où l'on constata que, entre autres blessures, il souffrait d'une

forte commotion cérébrale. Son séjour à la clinique se prolongea bien au-delà de l'inauguration de la Grande Loge.

En relatant l'accident, un journal de Christiania, « *Aftenposten* », l'appelle « le Grand-Maître de l'Ordre allemand des francs maçons ». Bien entendu, cette désignation est complètement erronée, puisqu'un ordre semblable n'existe ni n'a jamais existé. En tout état de cause, la chose est trop connue par les francs-maçons pour que quelqu'un d'entre eux ait pu s'y méprendre. Mais le F. Faerden, Grand-Maître en charge de la Grande Loge nationale, utilisa l'entrefilet et le titre appliqué par erreur au Grand-Maître de la Grande Loge « Zur Sonne », pour prétexter une rupture, en alléguant que l'article émanait soi-disant des « francs-maçons de Bayreuth ».

L'expression : « Francs-Maçons de Bayreuth » visait certains FF. de nos Loges.

Or, il a été établi que le rapport sur l'accident, comme l'entrefilet dans lequel à été inséré le titre absolument erroné, avait été rédigé par un journaliste profane, sans qu'il se soit abouché avec l'un quelconque des FF. ayant pris part à l'excursion. Tous les participants ont confirmé sous la foi du serment qu'ils n'avaient eu aucun rapport, ni oral, ni écrit, avec le personnel de la rédaction de l'*Aftenposten* ou les journalistes y attachés avant que ledit entrefilet ait été publié. Ce sont ces FF. pourtant qui connaissaient le mieux la situation et les conditions dans lesquelles l'accident était survenu ; mais ils ne furent pas interrogés.

L'accident n'a en lui-même qu'une signification secondaire ; l'intérêt principal réside dans la question : d'où provient le titre prêté par erreur, dans l'entrefilet, au Grand-Maître ? Nous touchons-là au point sensible.

L'auteur de l'article a fourni des explications absolument nettes et détaillées à notre Grand-Maître, le F. Bohne ; mais, même si aucune valeur particulière ne doit être attribuée à ces déclarations orales, les renseignements ultérieurs provenant d'un autre côté pointent dans une direction déterminée, mais ne se dirigent pas du côté de FF. de nos Loges. C'est pourquoi nous pouvons déplorer en commun que des titres erronés soient prêtés à des personnes haut placées dans les diverses sociétés maçonniques ce, en particulier, par les journaux profanes ; mais on ne devrait pas attribuer à des erreurs de ce genre une valeur telle que, sur la simple hypothèse des sources, on prenne une décision grosse de conséquences, comme ce fut ici le cas.

Il n'en reste pas moins que c'est cette histoire de titre qui semble avoir servi de prétexte au Fr. Faerden, Grand-Maître en charge de la Grande Loge nationale pour modifier sa manière d'être.

Nous avons précédemment fait allusion que, dans ces questions, on a sans aucun doute eu affaire à des forces extérieures et que l'on a dû avoir des égards qui n'étaient pas immédiatement sensibles. Mais ne le recherchons pas et admettons que le motif réel de la façon d'agir du F. Faerden était bien celui qui a été donné plus haut.

Cela étant, qu'en reste-t-il ? Et où peut-on trouver une explication

plausible et s'appuyant sur la véracité de l'injure dénuée de la moindre considération qui nous fut faite par l'entrefilet erroné ?

Toutes les conjectures qui furent formulées de plusieurs côtés, toutes les observations qui furent indiquées par la suite,, tous les points douteux qui furent donnés pour raisons, semblent marquer que ni nous, ni nos Loges et leurs FF. n'avons été vraiment repérés, ni que personne n'a jamais appartenu à une ancienne association maçonnique reconnue.

Les documents reproduits dans le chapitre premier tiennent pourtant un autre langage et le fait, examiné à la lumière de l'histoire, ne peut, tant formellement que réellement, ni recevoir une interprétation différente, ni être révoqué. En effet, nos Loges et nos FF. durent être reconnus en 1806 quand la Grande Loge Nationale de Norvège elle-même voulut se faire reconnaître. Voilà la situation vraie. Et c'est un entrefilet erroné qui doit servir de premier prétexte pour rompre d'anciennes promesses, se dégager des assurances données, révoquer un vœu légitime et s'écarter sans raison de documents écrits ?

La Grande Loge nationale de Norvège a tenté par la suite d'avancer d'autres motifs ; en particulier, elle veut se réclamer de ce que la Grand. Loge « Zur Sonne » n'a pas le droit d'accorder l'indépendance maçonnique à la Grande Loge provinciale « Polarstjernen » et de l'élever au rang de Grande Loge.

En nous appuyant sur ce qui précède, nous croyons avoir établi :  
1° Que nos Loges sont des Loges légalement fondées et qu'elles possèdent des brevets de constitution réguliers, qui sont aussi clairs et valables que ceux de n'importe quelle autre Loge maçonnique de Norvège ;

2° Que toutes nos Loges sont les enfants légitimes d'une ancienne Grande Loge bien considérée et connue partout, laquelle a le droit de créer des Loges et des Grandes Loges ;

3° Que le fait d'avoir utilisé ce droit en Norvège a, une fois pour toutes, été sanctionné par le roi et ce, bien que, en vertu de la situation occupée par le droit de filiation dans la maçonnerie, celui-ci prétend avoir seul le droit de fonder et de diriger les Loges en Norvège ;

4° Que la Loge provinciale de Norvège, à Christiana, dépendant de la Grande Loge nationale de Suède, a été fondée et constituée par celle-ci de la même manière et avec le même droit que celui dont s'est prévalu la Grande Loge « Zur Sonne » pour créer la Grande Loge de Norvège « Palarstjernen » à Trondhjem ;

5° Que la Grande Loge a accueilli la requête de la Grande provinciale « Polarstjernen » aux fins d'indépendance avec le même droit que celui dont la Grande Loge nationale de Suède a user pour accorder, sous des conditions déterminées, son indépendance à la Loge provinciale, à Christiana ;

6° Que la Grande Loge de Norvège a été reconnue *in optima forma* par la Grande Loge Nationale de Norvège, laquelle, sans motif plausible ni réel, a essayé plus tard de révoquer l'acte de reconnaissance ;

7° Que la Grande Loge nationale de Norvège est, d'une façon particulière, liée à la Grande Loge nationale de Suède par une convention écrite (capitulation) telle, qu'elle ne saurait modifier sa constitution fondamentale sans l'autorisation spéciale ni le consentement de cette dernière.

Cependant ce qui est séparé peut se ressouder.

Les deux Grandes Loges de Norvège ont chacune leurs signes — les pièces qui meublent leurs bannières — l'une, la croix et l'autre, l'étoile. Et il y a certainement autant de gens qui, d'une part, passent à côté de la croix qu'il y en a qui, d'autre part, ne peuvent voir l'étoile. Or, si la croix montre celui qui a dit : *tu aimeras ton prochain comme toi-même*, l'étoile pointe vers celui qui, en son temps, a dit : *que la lumière soit!* et ce commandement, plusieurs milliers d'années plus tard, a été rendu intelligible et complété par le Maître qui a dit : *Je suis la lumière du monde.*

— La lumière au service du bien ! Puisse cette lumière concilier un jour la Vérité et l'Amour fraternel.

Sans doute nous recevons une contrepartie à cette commémoration. Nous la publierons avec le même souci d'impartialité.

I. R.

## ALLEMAGNE

Nous empruntons aux *Mitteilungen aus dem Verein Deutscher Freimauer* les statistiques suivantes concernant les Jésuites.

Au premier janvier 1925 il y avait 18.718 membres de l'Ordre des Jésuites soit 9052 prêtres, 5472 scolastiques et 4194 coadjuteurs.

L'Italie est divisée en cinq provinces avec un total de 1.573 Jésuites, la France en quatre provinces avec 2853, l'Allemagne en huit provinces avec 3453, l'Espagne en sept provinces avec 4313 Jésuites tandis que la Grande-Bretagne et l'Amérique sont divisées chacune en quatre provinces avec respectivement 3135 et 3191 Jésuites.

Les provinces allemandes embrassent les Pays-Bas, l'Autriche, la Hongrie, la Tchéco-Slovaquie, la Yougo-Slavie, la Pologne et l'Allemagne.

Q'on s'étonne après-ça de la recrudescence de la lutte contre la Maç.

\*  
\*\*

## UNE RECTIFICATION.

Le F. Gonsalvès a relevé une erreur dans le dernier Bulletin. Elle dénature, en effet, le sens d'une phrase de son article. A la page 27 du n° 17, il faut lire ainsi le texte rectifié.

« Il vous suffit de constater que nous prêtons serment sur le premier chapitre de l'Évangile de St. Jean. Sur cet évangile reposent déjà deux

autres symboles ». Les trois symboles sont ainsi la bible, l'équerre et le compas.

\*  
\*\*

### A propos d'un article sur l'A. M. I. paru dans la " Broederkette ,,

Le même F. Gonsalvès a publié dans le Journal néerlandais *Broederkette* des opinions fort pessimistes sur le sort de l' A.M.I. Ce maçon que nous avons connu à Genève très enthousiaste aux heures du début, n'a plus la foi du charbonnier. Il impute à la « politique » l'échec des ententes désirées.

« Il est regrettable — dit-il — que nous discernions une des raisons pour lesquelles Genève constitue un fiasco sur le terrain maçonnique que les puissances maç. latines prennent en un certain sens (lequel?) leur mot d'ordre de France, c'est ce qui se passe aussi à la S. D. N.... Le résultat du vote du dernier convent de l'A. M. I. le prouve clairement. Dans l'A. M. I. comme dans la S. D. N. on fait de la *diplomatie!* Il va de soi que l'esprit de Locaruo ou de Genève n'est pas assez fort pour s'y opposer »...

Son article est du mois de mai ou peut-être du commencement de juin de cette année, c'est-à-dire peu avant la Réunion Générale du Gr. Orient des Pays-Bas. Aujourd'hui sans doute, notre ami Gonsalvès ne professerait plus le même découragement. Toutefois les critiques d'un membre de la Délégation hollandaise en nos Congrès ne sauraient nous trouver indifférent. Elles sont à retenir, pour la part de vérité qu'elles renferment ; à discuter aussi pour leur part d'exagération propre à détourner de sincères serviteurs d'un Idéal d'entente qu'ils poursuivent comme tout bon maçon exerce son métier.

Voici les commentaires du Fr. Gonsalvès :

« La France n'a qu'à regarder ses satellites, et sa volonté est accomplie. La presse maçonnique étrangère publiera l'article d'un Français ou d'un Belge sans aucun commentaire. Par contre, quand un Hollandais envoie une réponse, en français, à un article du Grand-Maître belge Magnette, réponse qui a l'*approbation absolue* des Frères Sonneveld, Carpentier-Alting, van Nieuwenburg et Faubel, et qui rend l'opinion du G. O. des Pays-Bas, on n'en *souffle mot*. La lumière ne peut venir que de Paris. Mais là aussi on parle de démocratie et de liberté, et on considère les Hollandais comme étant en retard d'un siècle avec leurs symboles, et leurs rituels ennuyeux. »

Quelle exagération... Le F. Gonsalvès a eu l'honneur d'un Bulletin, le dernier, où son article a été reproduit *in extenso*. Y a-t-il autre chose que nous aurions omis? Sinon qu'il veuille se convaincre de l'impartialité de nos articles.

« Quelle est la conclusion de tout ceci, continue le F. Gonsalvès ?

Que l'internationalisme maç. est mort? Pendant plusieurs années il ne faudra certainement plus y penser. Je sais qu'en parlant ainsi je chagrine notre rédacteur qui a tant fait pour arriver à une organisation vraiment internationale. L'appel lancé par lui restera momentanément sans résultat. C'est dommage. Mais qu'y faire puisque à l'étranger et non pas seulement en France on ne *veut* pas nous comprendre et qu'on ignore le sens de la maçonnerie. Personnellement je ne désespère pas, malgré mes nombreuses désillusions dans ce domaine ; j'ai cependant la ferme conviction que ceux qui viendront après nous auront de meilleurs résultats. »

Hélas ! Toute situation est rendue difficile aujourd'hui par la crise générale.

L'A. M. I. souffre évidemment aussi. Avec son « amitié » un peu houspillante, envers l'A. M. I., notre F. Gonsalvès prédit la déroute. C'est dommage. Nous ne le suivrons pas sur le terrain des démolitions prophétiques. Quand le F. en question aura usé à rapprocher les Obédiences autant de forces et d'années que les FF. dont il blâme si aisément les idées et auxquels il applique l'épithète de « satellites » de la France, il pourra comme eux se réjouir, même à l'heure des crises, dans l'optimisme incoercible des seigneurs dressés aux rapprochements. Sur le plan de la fraternité il vaut la peine de consommer quelques sacrifices. L'intérêt de tous est dans la *poursuite* des accords. Les mentalités peuvent parfois se heurter. Qu'elles s'affrontent, et s'essaient à se comprendre, c'est déjà une possibilité dont les Obédiences n'avaient point eu jusqu'ici l'avantage.

Toute la doctrine maçonnique revient à se comprendre, à s'aimer, à réaliser la paix entre nous pour la prêcher à tous par l'exemple. Il convient de n'être point trop intransigeant si l'on veut aboutir. C'est bien là le fond du débat. Pour atteindre le résultat, il faut rester en contact, et non s'isoler dans une dignité que nul ne songe à léser. L'œuvre est immense ; elle est grosse de difficultés. Qui le nie ? Mais enfin, il faut arriver à parler « internationalement », c'est-à-dire « fraternellement ».

Causez avec des Hollandais, des Slaves, des Anglais, des Belges, vous seriez édifiés sans tarder. Vous constaterez, du premier coup, comment les mêmes principes se réfractent différemment dans les esprits. Cherchez des tempéraments, voilà la seule attitude propre à persuader, à éviter les écarts. Est-ce là faire de la politique? User de diplomatie ? Mentir à soi, mentir aux autres ? Allons, du bon sens ! La *charité* tempère la *justice*. Pousser la logique trop loin, c'est s'obstiner à l'extrême. Si tous professent des intentions droites, si le bon vouloir opère à dose égale, pourquoï le sentiment des ententes possibles, l'idée de l'universalité de la maç. ne vaincraient-ils point les oppositions congénitales et tempérraient-ils à leur tour, d'instinct ou de persuasion, ce que l'intérêt d'une Obédience comporte parfois d'excessif ? Les contrastes de la psychologie internationale doivent paraître aux maçons

pas plus irréductibles qu'ils ne le sont à la Société des Nations. La liberté, la raison, la justice, ces valeurs sont chers aux Français, maçons ou non. Toute leur histoire et partant leur éducation nationale en provient. Le constater n'est point les blâmer ni s'y montrer servile.

Les Hollandais, les Anglo-Saxons et les Septentrionaux n'exaltent point au même degré ces forces agissantes. A la croyance de ceux que pénètre la supériorité de la raison, on peut opposer sans en faire d'ennemis ceux qui inclinent vers le mysticisme de l'esprit. Un fossé n'est point un antipode. Ces divergences n'empêcheront jamais les maçons aux vues larges d'amorcer les tendances réfractaires vers une discipline de tolérance et d'entente.

Dans l'A. M. I. personne n'a jamais prétendu subjuguier les autres. Il n'y a eu ni pièges tendus, ni complot majoritaire. Que le F. Gonsalvès revienne de ses préventions et se rassure. Le problème ne se pose plus sous cette forme aiguë. La Z. A. S. cesse d'appartenir à l'A. M. I. Elle y a renoncé d'elle-même.

Pour les Obédiences de l'A. M. I. la difficulté n'est plus sur la régularité ou la non régularité de cette Obéissance.

Les Allemands, un jour se prononceront sur la reconnaissance de cette puissance si cela leur convient. Il est avéré que le G. Orient de France entretient avec la Z. A. S. des relations d'amitiés. C'est affaire à lui. Devant ce fait, les Puissances de l'A. M. I. auront à choisir leur attitude. Ainsi l'Alpina ne reconnaît pas la Z. A. S. Qu'en résulte-t-il ? Elle défend énergiquement ses droits territoriaux. Elle continuera à refuser à l'avenir, comme elle l'a fait dans le passé, à cette Obéissance de patronner des ateliers sur le sol helvétique où la juridiction de l'Alpina seule est admise en vertu de ses statuts et des engagements reconnus à l'étranger. Qu'en adviendra-t-il ? Au pis-aller l'Alpina n'irait plus officiellement à aucune invitation du G. Orient de France si elle devait s'y rencontrer avec des membres d'une confrérie non de ses relations. La gêne serait manifeste, mais le lien de l'A. M. I. ne serait point rompu pour cela. Et l'amitié sera la plus forte.

Ces opinions, pour personnelles qu'elles soient, viennent ici en exemples aptes à prouver au F. Gonsalvès autant la nécessité des nuances que la nécessité des situations franches. Une coopération des Obédiences entraîne avec elle un apprentissage graduel du régime qu'elle se donne en grandissant. C'est de toutes ces expériences qu'il faut composer le patrimoine et la doctrine de l'A. M. I. Au lieu de crier sauve-qui-peut ne vaut-il pas mieux légitimer de constance la vie bienfaisante des essais internationaux ? Un peu d'indulgence pour nos débuts T. C. F. Gonsalvès.

Jouffroy disait : Si mon ami est borgne, je le regarde de profil... Mettons-nous tous deux sous un angle favorable, cher F. Gonsalvès. Et soyons de ceux qui se plaisent à exciter les courages.

I. R.

Le Fr. Gonsalvès a bien voulu m'indiquer le passage essentiel où le Gr. Orient Néerlandais formulait devant son Ass. générale sa pensée sur la conduite à tenir devant l'A. M. I.

Voici l'extrait du rapport du F. Carpentier-Alting, alors Gr. M. adjoint, traduit obligeamment par le F. Reelfs.

« Le second point soulevant des regrets est celui qui a trait à l'A. M. I.

Dans son discours d'ouverture lors de la dernière réunion du Gr. O. le F. Sonneveld pouvait dire que durant l'année écoulée, nous avons tâché de remplir le mieux possible notre mission au sein de cette Association et que nous avons obtenu certains succès dans nos efforts pour créer un esprit d'unité. Plein de confiance il nous sollicita de continuer ces efforts même si nous devrions y rencontrer beaucoup de pierres d'achoppement. Trois mois étaient à peine écoulés que, obéissant non seulement à sa propre conviction, mais aussi en plein accord avec ses FF. Carpentier-Alting, van Nieuwenburg, Faubel et Gonsalvès il était obligé de protester au Convent extraordinaire de l'A. M. I. et de déclarer que notre délégation était contrainte de se retirer. Il demanderait au G. O. quelle serait son attitude dans l'avenir.

Ce fut une forte déception et la décision de quitter le convent ne fut prise qu'après beaucoup d'hésitation. Quels que fussent les regrets de l'orateur, même en ce moment, son opinion est que nous devons agir ainsi et que continuer à participer aux délibérations n'était pas digne de nous.

Le second pas que nous devrions faire était de sortir de l'A. M. I. Le Comité central penchait pour cette décision. Tout à l'heure l'Assemblée sera priée de se prononcer sur ce point. La décision de l'assemblée est encore incertaine, mais il serait possible que le C.C. ne tienne plus tout à fait à ce qu'il propose lui-même, vu ce qui s'est passé ces derniers jours. Même au cas où l'Assemblée déciderait que notre Obédience doit sortir de l'A. M. I., il n'en suivrait pas que nous douterions de la nécessité d'une maçonnerie mondiale. Cette décision signifierait seulement ceci : que d'après nous l'A. M. I. n'est pas encore le moyen équitable indiqué pour arriver à une entente entre les maçonneries. »

## La Franc-Maçonnerie Hellénique

### Ses efforts et ses relations avec l'Égypte.

---

Pour ceux qui ont suivi la Franc-Maçonnerie Hellénique dans son évolution, il leur est aisé de constater ses progrès accomplis depuis son éveil dans la vallée de l'Ilissus. Aussi, va-t'elle bientôt entrer dans une phase de prospérité nouvelle, et tous ses efforts se porteront désormais à perfectionner son organisation intérieure, et donner une plus grande extension à ses relations d'avenir dans le monde de notre Institution Universelle.

Jouissant d'une concorde parfaite, sa force morale est appréciable ; et déjà son accointance avec les Puissances voisines lui a attiré la sympathie de plusieurs obédiences dans le Proche-Orient qui fait prévoir une collaboration sincère. C'est ainsi qu'en Égypte par exemple, où elle à deux LL. en activité, elle s'est acquise le précieux concours de ses FF. Égyptiens qui n'ont cessé de faire à notre ordre leur généreux accueil. Il est vrai que le rapprochement que nous avons avec l'Égypte par nos adages, notre civilisation du passé et nos transactions présentes, favorise nos rapports et promet un essor considérable à notre tâche commune, surtout depuis que la Grèce a accru sa population et veillé à son relèvement économique.

J'ai eu l'heureuse occasion de me rendre dernièrement dans le pays des Pyramides, et c'est avec le vrai enthousiasme d'un franc-maçon conscient des idéaux que nous poursuivons, que j'ai salué les progrès réalisés dans la Franc-Maçonnerie de cette Puissance. Dirigée par de grandes personnalités, elle jouit d'un haut prestige et son hospitalité accordée à tous les FF. sans distinction de race ou de religion ne peut que lui assurer sa prépondérance.

Ce qui serait toutefois très important pour sa prospérité et ses aspirations dans le vaste domaine de son action, c'est la recherche de la paix due à deux camps mêlés de sentiments les plus généreux. Or, je suis persuadé que les rivalités personnelles, chez des FF. d'une telle distinction, ne pourront que faire trêve, et que l'œuvre poursuivie en Égypte retrouvera aussi dans la réconciliation le génie historique de la Franc-Maçonnerie, en lui rendant le calme qu'elle mérite et que nous lui souhaitons.

Nous plaçons enfin toute notre confiance dans les sentiments de justice du très distingué F. Magnette, Gr. M. du Gr. Or. de Belgique pour rapprocher des FF. qui doivent être unis bientôt, et qui aideront la délicate mission d'un Délégué devant annoncer à la Franc-Maçonnerie Internationale un triomphe qui répond à un vœu si cher.

Or. d'Athènes, le 25 mai 1926.

MILTIADÉ POURIS  
Grand Maître du Serenissime  
Grand Orient de Grèce

---

## IN MEMORIAM.

# WILLEM SONNEVELD

21 mars 1863—24 mars 1926.

Ce fut avec un grand serrement de cœur que nous apprîmes la mort du Grand Maître de la maçonnerie Néerlandaise. A quelques semaines du décès de Van Nieuwenburg, le Grand secrétaire, disparaissait à son tour le chef respecté du Grand Orient sans qu'une maladie sans espoir laissât supposer un décès si prompt. Terrible fatalité ! — Willem Sonneveld avait succédé au Gr. M. Leembeek et depuis son avènement à la G.' Maîtrise il se montra un chaud partisan de l'A. M. I. A chaque séance du Comité Consultatif où le G. M. Sonneveld assistait, il faisait preuve sous une froide raison d'un ardent désir de voir notre Association poursuivre sa voie utilitaire hors des accès de vaine pétulance. Son idée — et en cela il s'approchait de l'« Alpina » — était qu'en notre Association il fallait trouver le moyen d'attirer les Loges anglo-saxonnes, les Loges allemandes. Selon lui, si nous l'avons bien compris, il fallait en l'Association la plus complète égalité. Travailler à obtenir l'agrément des maçonneries chez lesquelles le pur esprit rituel reste le moniteur de l'éducation personnelle, voilà l'essence et le terme même du groupement fondé en 1921 .

Aussi l'avons-nous vu parfois plisser un front soucieux quand de ci de là vinrent en discussion des sujets étrangers à sa conception. Et toujours d'accord avec Carpentier-Alting et van Nieuwenburg, le Gr. Maître savait redresser le débat par quelques propos fermes. On l'a vu lors de la retraite de sa délégation. Aujourd'hui il n'est plus. Son esprit demeure dans la Délégation hollandaise. Nous ne pouvons penser à sa haute autorité sans songer aussi au caractère droit et à la bienveillance d'un tel homme quand venait l'heure des expansions. Nous gardons de ce compagnon de travail la plus impressionnante image.

\*  
\*\*

Nous soumettons à nos lecteurs, les détails biographiques suivants tirés des nécrologies hollandaises :

Le Grand-Maître du Grand Orient des Pays-Bas, F. Willem Sonneveld, avocat, est décédé dans la nuit du 23 au 24 mars. Iuitié à la Loge « Mata Hari » à l'O. de Padang (Java) en 1874 (?) il fit partie du Collège d'Officiers de cette Loge et si nos renseignements sont justes, il en devint aussi le Vénérable. Il a été le Vén. des Loges « De Ster in het Oosten » (l'Étoile de l'Orient), la « Constante et Fidèle » et après son retour en Hollande il a occupé le plateau de Vénérable de la Loge « L'Union Royale ». Après avoir été le remplaçant du Grand Maître Député pour les Indes, le F. Valette, il fut élu lui-même à cette charge. Revenu en Hollande il fut bientôt élu Grand Maître député et occupa la place de Grand Maître à partir de la Saint Jean de 1923.

Lors de son incinération qui eut lieu le 27 mars le F. Carpentier-Alting retraça en un magistral tableau l'activité de Willem Sonneveld comme confrère, comme maçon et comme ami.

Juriste éminent, il fut élevé au poste de président de la Cour de Justice de Samarang, puis à celui de Directeur du Département de la Justice ; enfin il fut nommé membre du Conseil des Indes. Le F. Carpentier-Alting parla ensuite du maçon et rappela ce que le défunt avait fait pour l'Ordre. Déjà avant son initiation Sonneveld avait basé sa vie sur cette idée, idée qui est aussi la base de la maçonnerie : tendre à son propre perfectionnement afin de pouvoir ainsi être d'une utilité toujours plus grande pour l'humanité. On peut donc dire de Sonneveld qu'il a été ce que nous devrions tous être : un maçon né. Toute sa vie il s'est efforcé de transmuier en acte l'idée maçonnique qui est le principe humanitaire. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un tel homme ait été élu au poste le plus élevé que la maçonnerie peut offrir à ses membres, à celui de Grand Maître.

Enfin l'orateur dit que Sonneveld a toujours eu beaucoup d'amis parce que lui-même donnait beaucoup d'amitié. Son amitié était considérée par chacun comme quelque chose d'infiniment précieux. C'est pourquoi sa mémoire sera toujours honorée. On ne peut croire que tout cela disparaisse. Espérons que tout cela restera éternellement.

## Appel de la Grande Loge des Serbes, Croates et Slovènes

La Gr. Loge des Serbes, Croates et Slovènes se référant à la décision du 3 octobre 1925 du Convent extraordinaire de l'A. M. I. tenu à Genève, informe les membres de l'Association qu'elle organise une grande manifestation maç. au siège de la Gr. Loge « Yougoslavie » à Belgrade.

Elle compte sur une participation nombreuse des Obédiences sœurs. Elle réserve le plus chaleureux accueil aux Délégués qui viendront donner à la « Yougoslavie » les précieuses marques d'encouragement et de fraternité pacifique. Tous les Délégués officiels seront les invités de la Gr. Loge « Yougoslavie » dès leur arrivée à la frontière serbe et pendant leur séjour à Belgrade.

Au nom de la Gr. Loge « Yougoslavie » :

*Le Gr. Maître,*  
Georges Weifert.

*Le Premier Surveillant,*  
Militchevitch.

---

## Programme de la Manifestation de la F. Maç. Universelle pour le rapprochement des peuples et de la paix.

---

*Samedi 11 septembre :*

Arrivée et réception des Délégués participants. Réunion et dîner.

*Dimanche 12 septembre :*

A 9 heures 30. Vérification des mandats.

A 10 heures. Réunion plénière : Election du Bureau ; Fixation de l'ordre du jour ; Rapports éventuels des délégations concernant l'activité des Obédiences dans l'œuvre de consolidation de la paix et du rapprochement des peuples ; Echange de vues sur l'organisation d'une collaboration plus efficace pour l'avenir.

Déjeuner frat.

Après-midi, 3 heures 30. Réunion des Commissions. — Visite de la Ville.

A 6 heures. Réception en tenue solennelle des Délégués à la Gr. Loge « Yougoslavie ».

A 8 heures 30. Dîner.

*Lundi 13 septembre :*

A 9 heures 30. Rapport des Commissions ; Discussion.

Déjeuner.

Après-midi. Excursion en automobile dans les environs.

Dîner à l'hôtel.

Le soir. Représentation au Théâtre national.

*Mardi 14 septembre :*

A 9 heures 30. Vote des résolutions ; Clôture des travaux.

Déjeuner frat.

A 3 heures et demie. Grande manifestation publique au Grand Amphithéâtre de l'Université sur le rôle de la Maç. dans le perfectionnement intellectuel, moral et social de l'humanité.

A 8 heures. Banquet offert par la Gr. Loge « Yougoslavia » en l'honneur des Délégués.

*Mercredi 15 septembre :*

Excursion en bateau sur le Danube et déjeuner.

Le soir. Dîner frat. à Belgrade.

*Jedi 16 septembre :*

Départ des Délégués.

L'A. M. I. a promis son concours. De nombreuses délégations participeront à ces journées mémorables.

Le Gr. Orient de Belgique, la Gr. Loge de France, le Gr. Orient de France, la Gr. Loge espagnole, l'Alpina ont répondu favorablement.

Le Grand Chancelier,  
I. R.

---

## DONS

Loge « La Parfaite Harmonie » Mulhouse	175,— Fr. français.
Oudart-Lambersart	15,— Frs belges.
Loge « Union des 2 Mers » Port Saïd	85,— » »
Ch. M. Charles Magnette, Bruxelles	500,— » »
M. Engel, Bruxelles	500,— » »
M. Anspach-Puissant, Bruxelles	500,— » »
Raul Lopes Gonsalvès <i>Porto</i>	6,— Frs suisses.
Schütz-Luraschi, Milan	1,40 » »
Amis Discrets, <i>Montreux</i> , Suisse	50,— » »
Loge « Fidélité et Prudence »	30,— » »
Loge « Amis Fidèles »	50,— » »
Loge « La Vraie Union » Nyon	20,— » »
Prof. Oettli, anc. Gr. M. de l' « Alpina »	10,— » »
F. Lambert, Neuchâtel	20,— » »

---